



RALLYE FIM 2012 **EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER**



Règl. – 1

Le Rallye FIM 2012 est organisé par : Ludowy Klub Turystyczny « Wyczół » Gościeradz.

Sous l'égide de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) et la Commission pour le Motocyclisme de Loisirs (CML), la manifestation aura lieu du 19 au 21 juillet 2012 conformément au Code pour les Concentrations Touristiques de la FIM (ci-après, CCT) - chapitre Rallye FIM ; aux règlements de la FIM, à ce Règlement Particulier et au Code de l'Environnement FIM.

Règl. – 1.1

L'organisation du Rallye 2012 a été déléguée à :

Nom : Ludowy Klub Turystyczny « Wyczół » Gościeradz

Adresse : Gościeradz

86-011 Wtelno

Pologne

Bureau : Fordońska 116,

85-739 Bydgoszcz

Pologne

Tél. : +48 664 972 577 (les samedis de 09h00 à 15h00)

Fax : +48 52 522 30 51

Mail : office@fimrally2012.eu

Site internet : www.fim-rally2012.com

Règl. 1.2 – Officiels

Président du Jury FIM : Dieter Sass

Membre(s) de la CML : Keith Freak

Directeur du Rallye FIM 2012 : Bolesław Zwolanowski

La 1^{ère} réunion du Comité Exécutif se tiendra lieu le : 18 juillet à 17h00.

Les réunions ultérieures seront fixées par le Comité Exécutif.

Règl. 2 – Participation au Rallye

Conformément au CCT (Rallye, art. 2 & 4).

Règl. 3 – Inscriptions

Les inscriptions individuelles devront être effectuées sur le formulaire (ou copie) délivré aux FMNs par l'organisateur (CCT, Rallye, art. 5). Les FMN les renverront à l'organisateur après les avoir vérifiées.

Règl. 4 – Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à 210 € par personne.

Le droit d'inscription des enfants entre 8 et 12 ans est de 105 €.

L'inscription des enfants de moins de 8 ans est gratuite.

Les droits d'inscription doivent être versés en totalité avant le 14 mars 2012 à la FMN.

Règl. 5 – Date de clôture des inscriptions

La date de clôture des inscriptions et de la réservation de l'hébergement est fixée au : 14 mars 2012.



RALLYE FIM 2012 **EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER**



Règl. 6 – Cadeaux, souvenirs et prestations accordés aux participants

Tous les participants ayant payés les droits d'inscription recevront :

- o Un sac contenant des cadeaux souvenirs et une médaille ou une plaque ;
- o Excursion à Toruń ;
- o Programme d'animations ;
- o 3 repas du soir et 2 pique-niques (CCT, Rallye, art. 6).

Règl. 7 – Hébergement

100% des frais de réservation pour le camping doivent être versés en même temps que l'inscription.

100% des frais de réservation pour l'hébergement en hôtel doivent être versés en même temps que l'inscription.

Les réservations d'hôtel et de camping doivent s'effectuer sur le formulaire « Hébergement et Excursions facultatives ».

Camping : 15,00 € par personne et par nuit (petit-déjeuner inclus).

Règl. 8 – Prestations facultatives

- a) 16, 17 et 18 juillet 2012 – camping avec petit-déjeuner compris 15,00 € par personne et par nuit.
- b) 17 juillet 2012 – canoë sur la rivière Brda.
- c) 18 juillet 2012 – excursions en motos à Bory Tucholskie avec un guide.

Les réservations pour ces excursions facultatives doivent être faites en même temps que l'inscription sur le formulaire dédié.

Ces prestations facultatives doivent être réglées en même temps que l'inscription.

Règl. 9 – Centre d'Accueil

Le Centre d'Accueil sera ouvert le : 16 juillet 2012 de 12h00 à 20h00.

Adresse : ul. Gdańska 173-175

85-674 Bydgoszcz

Pologne

Le jour de l'arrivée, chaque participant recevra une information concernant le lieu de rassemblement à partir duquel les équipes nationales se rendront en groupe jusqu'au Contrôle d'Arrivée.

Les formulaires d'inscription et les véhicules des participants seront vérifiés à l'arrivée au Centre d'accueil.

Les timbres Meritum et Co-Meritum FIM seront également distribués à ce moment-là.

Les participants recevront une « carte de classement » similaire à leur carte d'identité qui DOIT être remise au Contrôle d'Arrivée.

Règl. 10 – Contrôle d'Arrivée

Le Contrôle d'Arrivée aura lieu le 19 juillet 2012 de 10h00 à 16h00 à Młyńska Island à Bydgoszcz.

Afin d'être classés, les participants doivent remettre la « carte de classement » distribuée auparavant au Centre d'accueil. Ni les formulaires d'inscriptions originaux ni les copies ne seront acceptés ou pris en considération pour les classements.



RALLYE FIM 2012 **EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER**



Règl. 11 – Parc Fermé

Après le contrôle, les motos seront laissées dans le Parc Fermé jusqu'au passage de la dernière nation par le Contrôle d'Arrivée et que le dernier hymne national a été joué. Les participants peuvent ensuite quitter le Parc Fermé. Cependant, le Parc Fermé reste sécurisé jusqu'à 17h00.

Règl. 12 – Résultats et classements

Conformément au CCT (Rallye, art. 15).

Règl. 13 – Disqualification

Les participants seront officiellement disqualifiés à la discrétion du Comité Exécutif si nécessaire.

Règl. 14 – Cérémonie de remise des prix

Conformément au CCT (Rallye, art. 25).

La remise des prix aura lieu le 21 juillet 2012 en soirée.

Toutefois, les prix Inter-Clubs seront remis le deuxième soir.

Règl. 15 – Délégués Nationaux

Chaque FMN participant au Rallye a le droit de nommer un Délégué, détenteur de la licence de Commissaire Touristique. La nomination doit être soumise par écrit à l'organisateur au moins 15 jours avant la manifestation.

(Voir art. 18.7 -Directives pour les organisateurs et participants d'une concentration touristique classique FIM, Catégorie A).

Règl. 16 – Annulation de la manifestation

Conformément au CCT (Rallye, art. 9).

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation :

- si, au moment de la clôture des inscriptions, le nombre d'inscrits est inférieur à 800.
- en cas de force majeure.

Dans le cas d'une annulation de la manifestation, les participants qui auront transmis leur bulletin d'inscription avant la date de clôture des inscriptions en seront informés.

Règl. 17 – Généralités

Les motocycles des participants séjournant au camping doivent stationner dans le Parc Fermé du Rallye.

Règl. 18 – Responsabilité des autorités, des organisateurs et des participants

Conformément au CCT (Rallye, art. 14) et à l'art. 19 (Concentrations Touristiques de Catégorie A).



RALLYE FIM 2012 **EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER**



Règl. 19 – Comportement du motocycliste et protection de l'environnement

Les participants au Rallye FIM sont les ambassadeurs motocyclistes de leur pays et doivent respecter les autres usagers de la route. (CCT Rallye, art. 3).

Recommandations à l'intention des usagers de la route :

Article 11.2 du Code de l'Environnement FIM – Comportement du motocycliste

- a) Les motocyclistes individuels devraient développer des habitudes de conduite de manière à s'assimiler complètement aux autres types d'usagers de la route.
- b) Etre prudent et éviter de conduire de manière agressive et compétitive.
- c) Economiser l'essence et réduire la pollution en évitant de faire tourner inutilement les moteurs au ralenti.
- d) Conduire avec politesse et limiter la pollution par le bruit en utilisant votre klaxon uniquement en cas d'urgence.
- e) Dérangements provoqués par le bruit. Utiliser un système d'échappement standard, ou autre système d'échappement silencieux, et maintenir les systèmes sonores le plus bas possible.
- f) Utiliser uniquement les routes ouvertes à la circulation des motocyclistes.
- g) Conduire comme un professionnel en roulant à une allure tranquille et discrète lorsqu'on est en groupe.
- h) Respecter la nature en ne circulant pas sur des chemins dont la dégradation ne peut être récupérée de manière naturelle.
- i) Protéger la faune et son habitat naturel en conduisant de manière intelligente.
- j) S'assurer que vos pneus, batteries et huiles usés ou autres articles recyclables sont recyclés ou récupérés correctement.
- k) Encourager une utilisation rationnelle de l'essence ainsi qu'une économie d'espace en utilisant une moto au lieu d'une voiture.
- l) Rappelez-vous que nos villes et nos routes ne sont pas des circuits.

Règl. 20 – OMT Code Mondial d'Ethique du Tourisme

Le « Touriste et Voyageur Responsable » est un guide pratique qui vous aide à préparer votre voyage en enrichissant votre expérience. Les conseils suivants sont issus du Code Global d'Ethique pour le Tourisme de l'Organisation Mondiale de Tourisme.

LE TOURISTE ET VOYAGEUR RESPONSABLE

Voyage et Tourisme devraient être planifiés et pratiqués comme un moyen d'épanouissement individuel ou collectif. Lorsqu'ils sont pratiqués avec un esprit ouvert, c'est un facteur irremplaçable d'éducation, de tolérance mutuelle et d'apprentissage sur les différences entre les peuples, les cultures et leurs diversités. Chacun a un rôle à jouer dans la réalisation de voyages et de tourisms responsables. Les gouvernements, les entreprises et les communautés doivent faire leur maximum, mais en tant qu'individu vous pouvez apporter votre soutien de différentes manières et ainsi faire la différence.



RALLYE FIM 2012 **EXTRAIT DU REGLEMENT PARTICULIER**



1. Ouvrez votre esprit à d'autres cultures et traditions – cela va transformer votre expérience, vous gagnerez le respect de la population locale et vous serez plus facilement accueillis. Etre tolérant et respecter la diversité – observez les pratiques et les traditions sociales et culturelles.
2. Respectez les Droits de l'Homme. L'exploitation, sous toutes ses formes, vient en conflit avec les buts fondamentaux du tourisme. L'exploitation sexuelle des enfants est un crime punissable dans le pays visité et le pays de la victime.
3. Aidez à préserver les milieux naturels. Protégez la faune et les habitats et n'achetez pas de produits issus de plantes ou d'animaux en voie de disparition.
4. Respectez les ressources culturelles. Les activités devraient être menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel.
5. Votre voyage peut contribuer au développement économique et social. L'achat de produits soutenant l'économie locale et d'objets artisanaux favorise les principes du commerce équitable. Les négociations de marchandises devraient refléter la compréhension d'un salaire équitable.
6. Informez-vous de la situation sanitaire actuelle, l'accès à des services d'urgences et consulaires avant de quitter votre pays et soyez assuré que votre santé et votre sécurité personnelle ne soient compromises. Assurez-vous que vos exigences spécifiques (alimentation, accessibilité, soins médicaux) peuvent être remplies avant de vous décider pour ce voyage.
7. Renseignez-vous autant que possible sur votre destination et prenez le temps de comprendre les coutumes, normes et traditions. Evitez les comportements qui pourraient offenser la population locale.
8. Familiarisez-vous avec les lois afin d'éviter de commettre tout acte considéré comme criminel par la loi du pays visité. Abstenez-vous de tous trafics de drogue illicites, d'armes, d'antiquités, d'espèces protégées, de produits ou substances dangereuses ou interdites les réglementations nationales.

Adresse des organisateurs du 16 au 21 juillet 2012 :
Secrétariat ouvert de 12h00 à 20h00

Adresse : ul. Gdańska 173-175
85-674 Bydgoszcz
Pologne

Tél. : +48 664 972 577

Mail : office@fimrally2012.eu
Site Internet : www.fim-rally2012.com